

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVELOPPE (À REMPLIR PAR L'EXPORTATEUR)

Nous vous invitons à vous reporter à l'**Aide à la saisie** et à suivre l'**Exemple** mis à votre disposition en fin de document.
Un formulaire dûment renseigné permet de réduire le délai d'instruction.

Tous les montants sont à indiquer en million d'euros (M€)

1. CONTACTS

INTERLOCUTEUR 1

INTERLOCUTEUR 2 (optionnel)

M. / Mme :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

2. SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Forme juridique :

SIRET (14 chiffres) :

Adresse :

Site internet :

3. ACTIVITÉ

Descriptif de votre activité :

Confirmez-vous avoir effectué les vérifications relatives aux Licences d'exportation (Cf. Aide à la saisie) Oui

Votre activité nécessite-t-elle l'obtention de :

- | | | |
|--|-----|-----|
| • L'accord CIEEMG (armement) ? | Oui | Non |
| Si oui, les besoins en préfinancement doivent faire l'objet d'une demande d'enveloppe <i>par opération commerciale.</i> | | |
| • Licence d'exportation de biens à double usage ? | Oui | Non |

Conformément à la décision de la Commission européenne relative aux Aides d'État (Réf SA.56868 (2020/N-2)), les Aides d'État ne peuvent pas se cumuler. Ainsi, pour bénéficier de la quotité garantie à 90 %, le montant des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et des préfinancements couverts à 90 % ne doit pas dépasser 25 % du chiffre d'affaires de votre Société en 2019.

En conséquence, la présente demande porte-t-elle sur une quotité garantie de 90% ? Oui Non

4. DONNÉES ÉCONOMIQUES

Attendu sur exercice en cours :	Chiffre d'affaires	M€	Dont export	M€	Résultat net	M€
Prévisionnel exercice prochain :	Chiffre d'affaires	M€	Dont export	M€	Résultat net	M€
Montant du carnet de commandes fermes :		M€				

Faits marquants (évolution de l'actionnariat, achat/cession/fusion de filiales, procédures collectives, etc.)

Éléments significatifs impactant la situation financière de l'entreprise (éléments exceptionnels, litiges, impayés, etc.)

5. APPARTENANCE À UN GROUPE

Votre société fait-elle partie d'un groupe établissant des comptes consolidés ? Oui Non

Nom du groupe :

6. CONTEXTE DE LA DEMANDE

Autres garanties publiques sollicitées conjointement à la présente demande ou envisagées prochainement ?

Garantie des cautions

Assurance prospection

Assurance change

Assurance crédit

Bpifrance Assurance Export attire votre attention sur le fait que si au titre d'un ou de plusieurs contrat(s) d'exportation concerné(s) par un crédit de préfinancement à garantir, une demande de garantie en assurance-crédit a été ou doit être formulée par votre société, Bpifrance Assurance Export doit en être informé au plus tard à la notification de conclusion du crédit de préfinancement.

7. ENVELOPPE PRÉFINANCEMENT

Détaillez dans le tableau ci-dessous les opérations commerciales nécessitant des préfinancements :

N°	Montant de l'opération (en M€)	Date de signature ou de signature prévisionnelle	Dénomination complète de l'acheteur	Pays de l'acheteur	Pays de destination finale	Objet de l'opération commerciale	Montant du pic en besoin en préfinancement (M€)	Envoi de personnel français sur place ?	Avez-vous répondu à un appel d'offres ?	Un agent ou un intermédiaire agit-il pour votre compte ?
1										
2										
3										
4										
5										

TOTAL

M€

AGENTS (Bpifrance Assurance Export se réserve le droit de demander le contrat d'agent à tout moment)

Un contrat avec l'agent a-t-il été conclu ?	Nom de l'agent	Adresse de l'agent	Rémunération [% ou montant]	Quelles sont les prestations réalisées par l'agent ?	Quelles sont les modalités de règlement ?	Dans quel pays est versée la rémunération de l'agent ?

8. DÉCLARATION DE L'EXPORTATEUR RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET À LA CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Suite à l'adoption le 17 décembre 1997 de la Convention OCDE relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la loi modifiant le Code pénal et le Code de procédure pénale pour l'application de ces dispositions a été votée le 30 juin 2000 et modifiée par la loi du 13 novembre 2007. Par ailleurs, le Conseil de l'OCDE a adopté le 14 décembre 2006 une recommandation visant à renforcer les mesures de prévention de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. **En application de ces dispositions législatives, les rubriques ci-dessous doivent impérativement être complétées, datées et signées.**

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

1. Votre société figure-t-elle sur une liste d'exclusion accessible au public du Groupe de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Asiatique de Développement, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Interaméricaine de Développement ?

oui non

2. Votre société ou toute personne travaillant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les crédits de préfinancement objets de la présente demande d'enveloppe préfinancement, font-elles l'objet de poursuites devant un tribunal national pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers ?

oui non

3. Votre société ou toute personne travaillant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les crédits de préfinancement objets de la présente demande d'enveloppe préfinancement, ont-elles au cours des 5 dernières années précédant cette demande, été condamnées par un tribunal national ou fait l'objet de mesures administratives nationales équivalentes pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers ?

oui non

Dans l'affirmative, des justificatifs des mesures préventives et correctrices prises par votre société doivent être fournis à Bpifrance Assurance Export.

ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS

1. Notre société s'engage à tenir Bpifrance Assurance Export informé de toute modification de ces informations.
2. Notre société s'engage, sur demande de Bpifrance Assurance Export, à fournir tout renseignement sur l'identité des personnes agissant pour son compte dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les crédits de préfinancement objets de la présente demande d'enveloppe préfinancement, ainsi que sur le montant et l'objet des commissions et/ou rémunérations qui leur auraient été ou devraient leur être versées.
3. Notre société prend acte que Bpifrance Assurance Export, agissant en tant qu'organisme chargé par l'État de gérer et délivrer sous son contrôle, pour son compte et en son nom les garanties publiques pour le commerce extérieur prévues à l'article L. 432-1 du Code des assurances, pourra communiquer aux autorités étatiques et instances multilatérales compétentes toute information ou d'une manière générale tout élément porté à sa connaissance dans le cadre de la présente demande d'enveloppe préfinancement.
4. Notre société déclare avoir pris connaissance des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales opérant dans les pays ou originaires des pays qui ont adhéré à ces Principes directeurs leur recommandant le respect de règles de bonne conduite dans le cadre de leurs activités commerciales internationales.
5. Notre société déclare avoir pris connaissance de la convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, de la recommandation du 14 décembre 2006 sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ainsi que des articles 435-3 et suivants du code pénal relatifs à la lutte contre la corruption.
6. Notre société déclare que dans le cadre des opérations d'exportation concernées par les crédits de préfinancement en cause, elle ou toute personne agissant pour son compte n'ont pas commis et ne commettront pas d'actes de corruption prohibés par les articles 435-3 et suivants du code pénal français.

7. Notre société reconnaît qu'en cas de non-respect des déclarations et/ou engagements précités, Bpifrance Assurance Export sera en droit de refuser l'examen de toute nouvelle demande de garantie formulée par un établissement financier pour un crédit de préfinancement la concernant.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous prenons acte que :

Bpifrance Assurance Export peut être amené à collecter directement ou indirectement différentes catégories de données à caractère personnel, notamment état civil, identité, données d'identification et /ou de domiciliation, informations d'ordre économique et financier, données de connexion, données sensibles notamment auprès du demandeur, via des sources publiques et privées, afin de vérifier ou d'enrichir les bases de données internes.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente demande de couverture seront utilisées par l'État et Bpifrance Assurance Export ou toute autre entité du groupe Bpifrance pour le traitement et la gestion de ladite demande de couverture et en particulier pour son traitement informatique lequel sera effectué sous la responsabilité de Bpifrance Assurance Export. Ces données pourront également, de convention expresse, être utilisées par l'État, Bpifrance Assurance Export et toute autre entité du groupe Bpifrance pour la connaissance du client (KYC) et la gestion de la relation client et de manière générale respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à Bpifrance Assurance Export.

Ces données pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux tiers intervenant pour la mise en œuvre des couvertures concernées ainsi qu'à toute autorité administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle dans le cadre d'une procédure administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes physiques dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes aux informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94 710 Maisons Alfort Cedex.

Enfin ces personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Bpifrance Assurance Export pourra utiliser les données à caractère personnel nous concernant à des fins de prospection et les communiquer aux autres entités du groupe Bpifrance, par exemple pour nous informer de ses nouveaux produits ou de tout changement des produits existants, sous réserve que nous ayons manifesté notre accord à l'utilisation de ces données en cochant la case ci-contre

CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS :

Nous reconnaissons, consentons et autorisons expressément Bpifrance Assurance Export à transmettre des informations de nature confidentielle :

- à l'État ;
- toute autorité administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle française ou européenne qui a besoin d'en avoir connaissance dans le cadre d'un procédure administrative, judiciaire ou arbitrale ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux entités intervenant directement ou indirectement au titre de la présente demande dans le cadre d'accords de réassurance ou assurance conjointe ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux autres entités du groupe Bpifrance, dès lors que cette transmission est nécessaire pour permettre à ces entités de satisfaire à leurs obligations légales ou réglementaires.

Cette transmission d'informations intra-groupe ne dispense en aucun cas les entités du groupe Bpifrance des obligations de confidentialité d'origine légale, réglementaire ou contractuelle (en ce compris les règles définies en accord avec l'État) qui s'appliquent à elles à l'égard des tiers.

9. REMARQUES ÉVENTUELLES

10. DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- 1) Un schéma organisationnel représentant l'ensemble des actionnaires, filiales, et pourcentages de détention.
- 2) La répartition de votre chiffre d'affaires export par pays.
- 3) Les trois dernières liasses fiscales avec annexes et rapport des CAC si les comptes ont été audités.
- 4) Pour les groupes établissant des comptes consolidés, ceux des trois derniers exercices.
- 5) Si votre besoin en préfinancement correspond au Cas 1 de la rubrique 7 (besoin ponctuel), joindre pour chaque opération commerciale une annexe "Caractéristiques de l'opération commerciale et prévisions de trésorerie". (Si vous êtes dans le Cas 2, les annexes seront à transmettre ultérieurement, à chaque demande d'agrément).

Fait à _____, le _____

Nom et qualité du signataire :

Je suis représentant légal de la société

Dans le cas contraire, joindre les copies de :

- votre carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- vos pouvoirs

Signature & cachet de la société :

Envoyer le formulaire et l'ensemble des documents demandés à : assurance-export-prefi@bpifrance.fr

AIDE À LA SAISIE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVELOPPE

ACTIVITÉ :

ESTIMATION DE LA PART FRANÇAISE DANS VOS OPÉRATIONS COMMERCIALES :

La part française correspond à la part de la valeur ajoutée produite sur le territoire national, contenue dans vos produits et/ou services.

Indiquez la **part en %** représentée globalement par les **achats** produits par des sites de production en France, les **prestations sous-traitées** à des entreprises établies en France, votre **production** réalisée par une main d'œuvre détenant un contrat de travail de droit français (marge comprise).

À titre d'exemple (liste non exhaustive), peuvent être inclus dans la part française les éléments suivants :

- Les études et les services (ingénierie, R&D, formation) réalisés par des entreprises françaises en France ou par des filiales de sociétés étrangères implantées sur le territoire français ;
- les composants ou fournitures dont la fabrication est assurée par des sites industriels basés en France ;
- les montages effectués par une main d'œuvre détenant un contrat de travail de droit français ;
- les transports gérés par des entreprises disposant d'un Kbis français ;
- les primes d'assurance payées à des entreprises françaises agréées ;
- etc.

LICENCES D'EXPORTATION :

La loi prévoit que les vérifications relatives à l'obtention ou non d'une Licence d'exportation et à la régularité des exportations réalisées relèvent de la responsabilité de l'exportateur.

Accord CIEEMG :

Consulter le Portail de l'armement : <https://www.ixarm.com/-Les-exportations-d-armement->

Licence d'exportation de biens à double usage :

Consulter le site de la Direction générale des Entreprises : <http://www.entreprises.gouv.fr/biens-double-usage/accueil>

ENVELOPPE PRÉFINANCEMENT

TABLEAU :

Le **tableau** sert à décrire l'ensemble de vos opérations commerciales identifiées pour lesquelles des préfinancements seront à mettre en place au cours des 12 prochains mois. Si le tableau ne comporte pas assez de lignes, utilisez un tableur en respectant scrupuleusement la structure du tableau.

- Indiquez la date de signature pour les contrats signés, et la date de signature prévue pour les projets dont la signature est imminente ;
- indiquez le nom de l'acheteur sous sa forme développée ;
- mentionnez le total de l'enveloppe sollicitée en bas du tableau dans la case ENVELOPPE SOLLICITÉE.